

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Mercredi 03 décembre 2025 à 17h00
en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent : ADENOT Dominique, AGUILERA Frédéric, BARBIN Claude, BARRAUD Bertrand, BONNICHON Frédéric, BRAT Jean-Claude, BRUN Éric, DERSIGNY Éric, GALLIOT Blandine, GISCARD D'ESTAING Louis, GUILLAUME Gérard, MELIS Christian, PAULET Gilles, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène, VIGNAL Odile.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : BIANCHI Olivier, CHARLAT Jean-Michel.

Étaient excusés : BERNARD Tony, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, CANALES Marion, CARRIAS Marc, CASILDAS Sylvain, CERVANTES Jean-Christophe, DE CHABANNES Jacques, DUBESSY Florence, DUBREUIL Charles-André, FERRAND Emmanuel, GISSELBRECHT Henri, LALOY Jean-Sébastien, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, PEYNON Daniel, PIGOT Pascal, RODIER Stéphane.

Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

22 DEC. 2025

Préfecture du Puy-de-Dôme

AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ÉLABORATION CONCERTÉE DU DOSSIER DE DEMANDE DE STATUT DU SERM CLERMONT-AUVERGNE : autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2010-597 relative au Grand Paris, notamment son article 7 et son Titre III ;

Vu la Loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains ;

Vu le décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du code des transports (Gares & Connexions) et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du code des transports ;

Vu la délibération du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 17 décembre 2021 approuvant la convention de financement n°2100360 relative au programme d'études pour un schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise,

Vu la délibération du Conseil syndical du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne du 5 janvier 2022 approuvant la convention de financement n°2100360 relative au programme d'études pour un schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise,

Vu la délibération CS 2022-09 du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris en date du 12 mai portant création d'une filiale de valorisation du patrimoine immatériel de la Société du Grand Paris, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie ;

Vu les statuts en date du 12 décembre 2022 de la société SGP Développement (SGP Dev), société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Bobigny ;

Vu le courrier du ministre en date du 27 juin 2024 portant labellisation du projet de service express régional métropolitain Clermont-Auvergne et autorisation de la SGP à l'accompagner, conjointement avec SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, dans sa phase de préfiguration ;

Vu la délibération en date du 4 décembre 2024 du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne Syndicat portant sur l'approbation de la convention initiale.

Le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est signataire de la convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM Clermont-Auvergne, ayant pour objet de définir les engagements réciproques des parties concernant la phase visant à l'élaboration concertée du dossier de synthèse de demande du statut de SERM, ou phase de préfiguration du SERM Clermont-Auvergne.

D'une part, le Pôle métropolitain assure un suivi politique et technique du dossier de préfiguration au service de l'ensemble des territoires inclus dans le périmètre SERM, correspondant peu ou prou au périmètre du Pôle. D'autre part, le syndicat contribue à la consolidation des enjeux d'aménagement du territoire par la réalisation d'une analyse sur les quartiers de gare.

Dans un contexte de volonté réaffirmée de renforcer sa politique de développement des mobilités durables au service des usagers, le ministre des transports a indiqué à l'occasion de la clôture de la conférence « Ambition France Transports » que l'État prendrait en charge financièrement la phase de préfiguration des SERM confiée à la SGP.

Ainsi, l'Etat souhaite que la participation à ces travaux de préfiguration de son établissement public, la Société des grands projets, au travers de sa filiale SGP Dev, soit réalisée sans contrepartie financière des collectivités qui ont fait le choix de s'engager dans la mise en œuvre d'un projet de SERM.

Les missions confiées à d'autres acteurs que SGP Dev (SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, et Région Auvergne-Rhône-Alpes) dans le cadre de la préfiguration du SERM Clermont-Auvergne restent prises en charge selon les modalités définies dans la Convention initiale.

Par conséquent, les partenaires financeurs se sont rapprochées pour qu'un avenant à la convention intègre le fait que l'État finance intégralement les missions de SGP Dev dans le cadre de la préfiguration du SERM Clermont-Auvergne et que cette dernière rembourse, le cas échéant, les sommes qui lui ont déjà été versées par les parties.

A noter également que l'avenant à la convention initiale lève les missions optionnelles sur le périmètre de SNCF Gares et Connexions. Au regard des conclusions des états des lieux sur l'aménagement du territoire (pilotés par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne) et sur les pôles d'échanges (études « Radar » de SNCF Gares et Connexions), il est demandé à SNCF Gares et Connexions, sur une sélection de six gares ou haltes, de réaliser une projection des aménagements à apporter au niveau de chaque pôle d'échanges.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver la signature de l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut de SERM Clermont Auvergne.

L'avenant n°1 de la convention a pour objet la modification des articles suivants :

- L'article 2 - « Objet de la Convention et périmètre géographique prévisionnel » ;
- L'article 3 - « Entrée en vigueur et durée de la convention » ;
- L'annexe 4.3 - « Etudes ou Attendus effectués par anticipation à la date de prise d'effet de la présente convention » ;
- L'article 5.2.2 - « Dans le cadre du deuxième temps du premier volet d'élaboration du schéma d'ensemble » :
 - Acter le déclenchement par les partenaires financeurs de la mission optionnelle d'études complémentaires dans les gares par SNCF Gares & Connexions.
 - Ajouter le financement de l'étude d'une gare supplémentaire par SNCF Gares & Connexions et de modifier en conséquence les financements des partenaires sur le périmètre SNCF Gares & Connexions.
- L'article 7 - « Financement de l'opération » :
 - D'acter le versement d'une dotation forfaitaire par l'État à SGP Dev pour sa participation à l'obtention du statut de SERM, dont la réalisation des Etudes et Attendus ;
- L'article 8 - « Modalités de financement » ;
 - De définir les modalités de remboursement par SGP Dev des Financeurs ;
- L'article 14 - « Résiliation de la convention ».

L'Annexe 3 « Echancier prévisionnel des appels de fonds » est modifiée

Les modalités de cet avenant sont définies par convention, jointe à la délibération. Elles portent uniquement sur les points cités ci-dessus et visent à permettre le bon déroulé de l'étude jusqu'à son achèvement.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM Clermont Auvergne.
- D'autoriser la signature de l'avenant n°1 par le Président.

Je vous demande de bien vouloir approuver, les propositions qui viennent d'être exposées.

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	22
Nombre total des voix exprimées :	24
Pour : ADENOT Dominique, AGUILERA Frédéric, BARBIN Claude, BARRAUD Bertrand, BIANCHI Olivier, BONNICHON Frédéric, BRAT Jean-Claude, BRUN Éric, CHARLAT Jean-Michel, DERSIGNY Éric, GALLIOT Blandine, GISCARD D'ESTAING Louis, GUILLAUME Gérard, MELIS Christian, PAULET Gilles, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène, VIGNAL Odile.	24
Contre :	0

Frédéric BONNICHON

Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

